



Nombre de conseillers.....	43
En exercice.....	43
Présents à la séance.....	37
Pouvoirs.....	04
Excusés.....	02

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 FÉVRIER 2024**

**N°2024-02-28 : DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR LES ÉNERGIES
RENOUVELABLES (GÉOTHERMIE ET PANNEAUX SOLAIRES)**

Le jeudi 08 février 2024 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 26 janvier 2024.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	ATTARD Gérard	BERTHE Éloïse
BOUDJEMAÏ Kaïssa	MAKHLOUF Dounia	DJABALI Sara
MANTEL Serge	LAFARGUE Jean-Claude	BEREZIN Serge
MILOTI Donni	GUIMARAES Odette	CRALIS Christophe
BORDES Roselyne	DI IORIO Rina	COLLET Marie-Madeleine
CARRATALA Henri	MARKARIAN Olivier	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	FOURNIER Marine	AOUATI Kheireddine
MICONNET Olivier	KOUCEM Yacine	BONINI Bruno
HERMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	JOLY Nathalie
AÏDOUDI Salem	BERNARD Anne	TRILLAUD Laurent
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre	HODÉ Laurence
CARCREFF Corinne	ADLANI Myriam	PERRAULT Gérard
		ROSSINI Christel

Pouvoirs :

MONIER Annick	à COLLET Marie-Madeleine
ARNAUD Philippe	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
LEROUX Pierre-Olivier	à MARKARIAN Olivier
BITATSI-TRACHET Françoise	à TRILLAUD Laurent

Excusés :

LE BLEGUET Marie-Thérèse
HAMZA Ali

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une Secrétaire de séance. Madame Lucie LE COZ a été désignée pour remplir ces fonctions.

Considérant que les zones d'accélération des énergies renouvelables doivent être définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée,

Considérant que les zones d'accélération des énergies renouvelables doivent être définies en cohérence avec les autres politiques écologiques et d'aménagement,

Considérant que l'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables doit faire l'objet d'une concertation du public,

Considérant que Livry-Gargan s'est engagée dans une démarche de développement durable,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par :

- 38 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	ADLANI Myriam
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	BERTHE Éloïse
et ARNAUD Philippe	MAKHLOUF Dounia	DJABALI Sara
MANTEL Serge	LAFARGUE Jean-Claude	BEREZIN Serge
MILOTI Donni	GUIMARAES Odette	CRALIS Christophe
BORDES Roselyne	DI IORIO Rina	COLLET Marie-Madeleine
CARRATALA Henri	MARKARIAN Olivier	et MONIER Annick
LE COZ Lucie	et LEROUX Pierre-Olivier	MAUROBET Catherine
MICONNET Olivier	FOURNIER Marine	AOUATI Kheireddine
HERMANN Marie-Catherine	KOUCEM Yacine	BONINI Bruno
AÏDOUDI Salem	CHASSAIN Clément	JOLY Nathalie
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BERNARD Anne	TRILLAUD Laurent
	BARATTA Jean-Pierre	et BITATSI-TRACHET Françoise

- 3 abstentions :

HODÉ Laurence
PERRAULT Gérard
ROSSINI Christel

Article 1 : Approuve les zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables, telles qu'annexées à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à transmettre ces informations au référent préfectoral.

Annexes :

Annexe 1 : Cartographie de la zone panneaux photovoltaïques sur toitures, géothermie, solaire thermique

Annexe 2 : Cartographie des zones ombrières photovoltaïques

Annexe 3 : Cartographie du potentiel solaire de la commune

Ainsi fait et délibéré en séance le 08 février 2024.



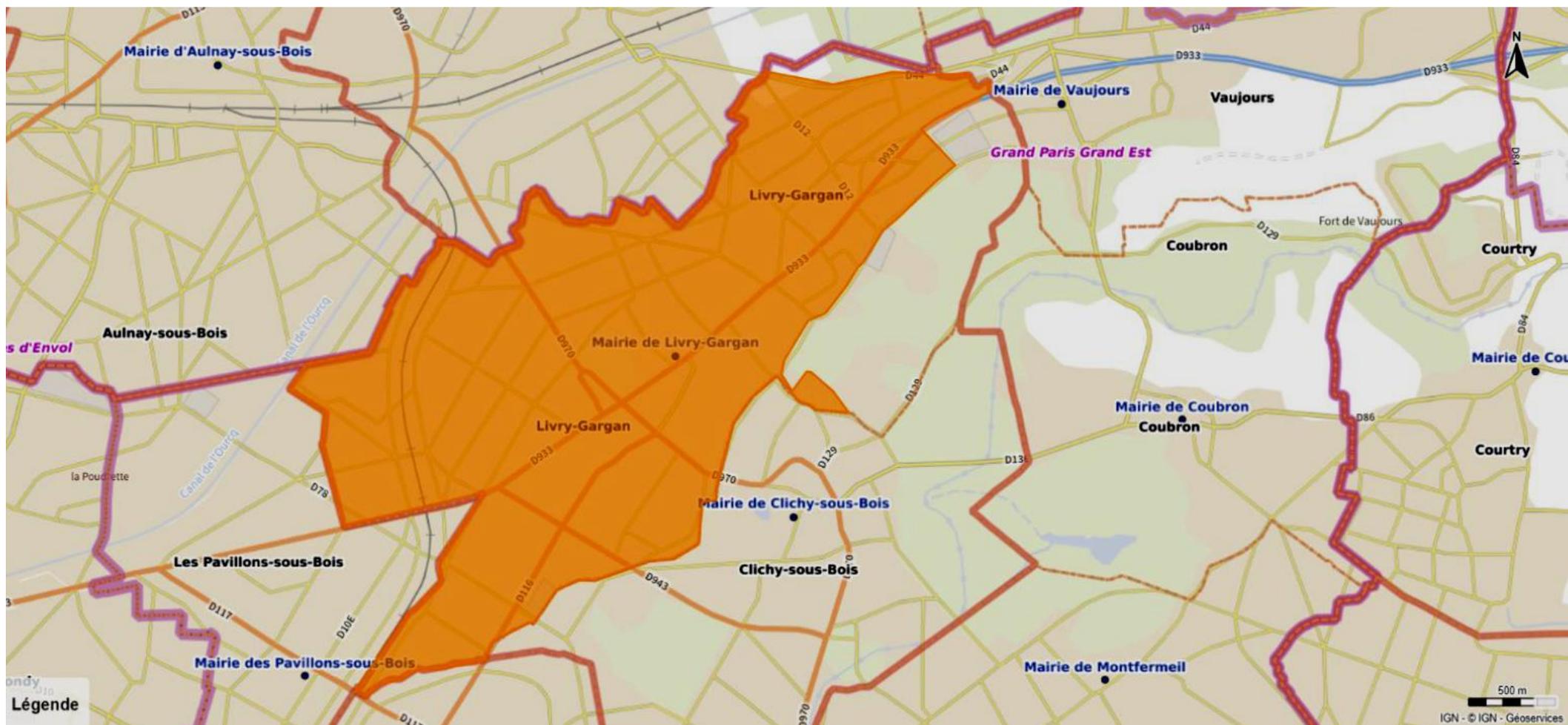
7.4
Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental

Date de publication : 20/02/2024

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20240208-2024-02-28-DE
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024

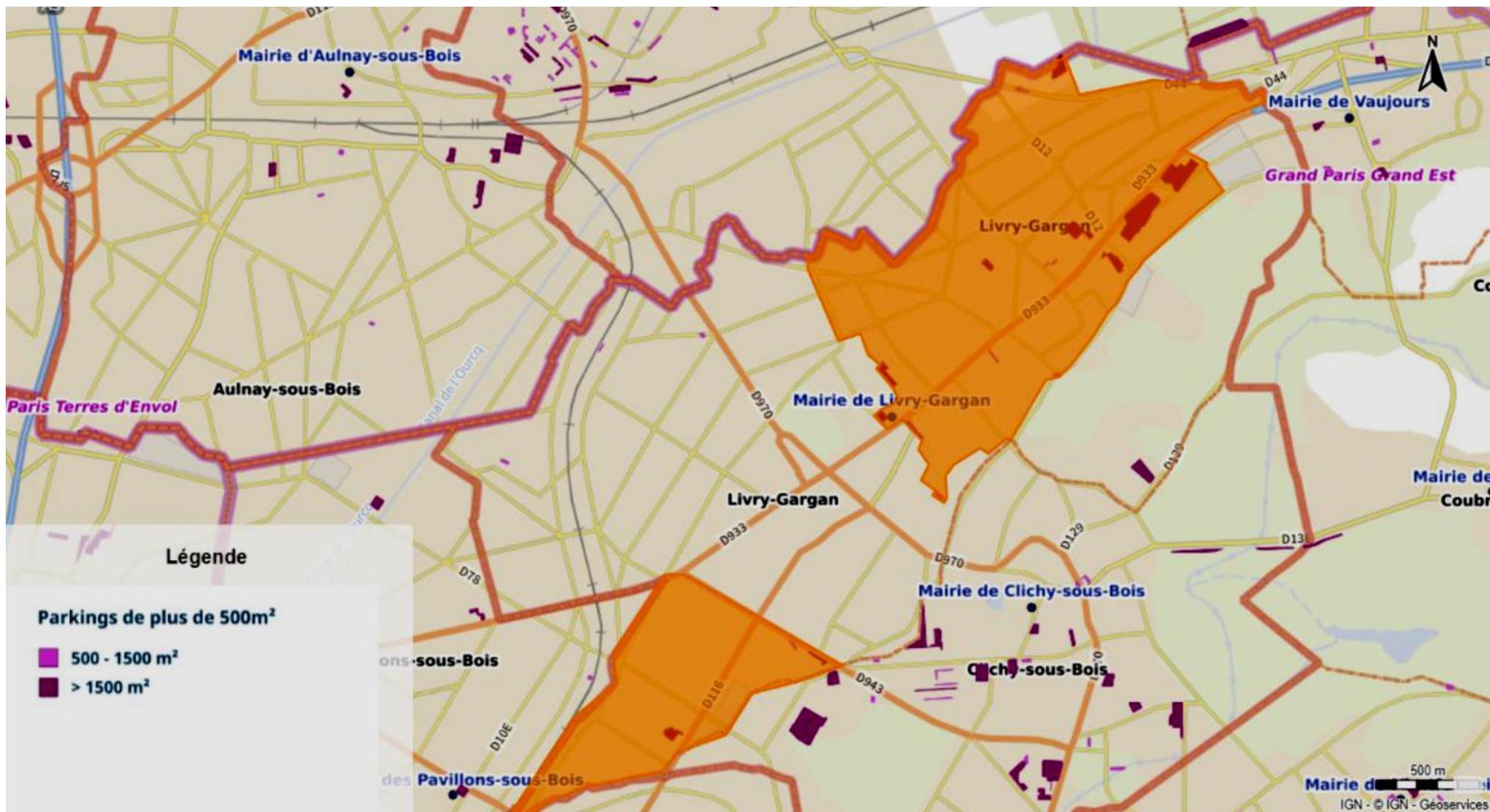
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Cartographie de la zone panneaux photovoltaïques sur toitures, géothermie, solaire thermique



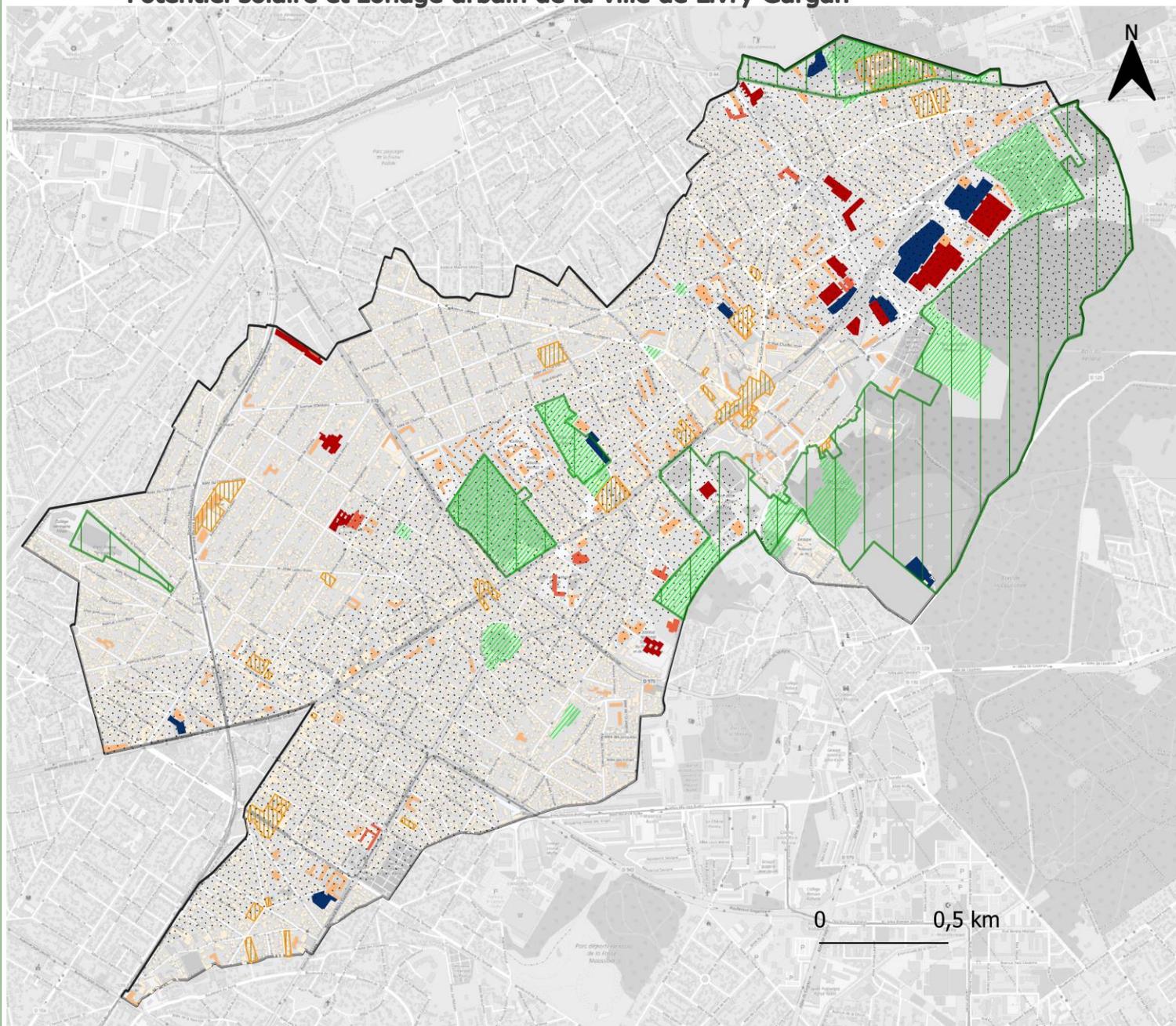
Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20240208-2024-02-28-DE
Date de télérmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024

Cartographie des zones ombrières photovoltaïques



Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20240208-2024-02-28-DE
Date de télérmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024

Potentiel solaire et zonage urbain de la ville de Livry Gargan



Surface brute de toiture exploitable pour la production solaire en m2 (IPR, 2017)

- < à 500 m2
- entre 500 et 1000 m2
- entre 1000 et 1500 m2
- > à 1500 m2

Parkings de plus de 1500 m2 : un potentiel PV sur ombrières

- < à 500 m2

Zones urbaines (PLU, 2022)

- Zones d'orientation et de programmation (OAP)

Zones de renaturation

- Séquences paysagères remarquables et espaces boisés classés
- Zones naturelles (N)